



MA RECHERCHE DE LOGEMENT

CRÉER UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL VÉRIFIER ÉLIGIBILITÉ [ICI](#)

Je crée mon compte, je fais ma demande de logement et j'obtiens mon numéro unique régional [ici](#).

S'INSCRIRE SUR BALAE (LA BOURSE AU LOGEMENT DES AGENTS DE L'ÉTAT)

- Je contacte le référent Balae de la DSDEN de mon département d'exercice ou d'affectation [ici](#).
- Si je suis éligible, mon référent m'ouvrira un droit d'accès à BALAE
- Après validation de mon dossier par mon référent, je peux maintenant accéder à BALAE, consulter les offres et déposer ma candidature sur les logements mis en ligne.
- [Lien du guide BALAE 2025-2026](#)

ACCÉDER AU DISPOSITIF LOGEMENT DU RECTORAT DE VERSAILLES

En complément du dispositif Balae, le ministère de l'Education nationale a mis en place un dispositif de réservation de logements destinés prioritairement aux agents nouvellement nommés dans l'académie de Versailles.

Pour candidater sur les logements réservés par l'académie, je dépose ma candidature auprès du pôle de l'action sociale du rectorat en transmettant le formulaire annexe 2 ([lien du formulaire](#)) et les justificatifs à l'adresse : logement@ac-versailles.fr

---> **Guide logement**

M'INSCRIRE ET CANDIDATER CHEZ NOS PARTENAIRES

- Je peux aussi m'inscrire sur les plateformes d'Action Logement : [AL'in](#) et [In'li](#)

Le ministère de l'Éducation nationale a développé un partenariat avec Action Logement me permettant d'avoir accès aux offres exclusives.

• Les solutions qui s'offrent à moi :

Je peux avoir un accès exclusif aux offres de logements intermédiaires sans déboursier les frais d'agence, en tant qu'agent de la fonction publique.

1. J'accède [au compte de l'académie de Versailles](#)
2. Je crée mon compte personnel
3. Je consulte les logements réservés et disponibles correspondant à mes critères
4. Je complète le formulaire de contact pour avoir plus de renseignements sur un logement ou transmettre ma candidature

- Je peux aussi déposer ma candidature sur le site [iRLF](#), filiale de RLF qui propose aux agents de l'Etat non-éligibles au logement social des logements intermédiaires dans toute l'Île-de-France.

RECHERCHER ET DEMANDER UN LOGEMENT TEMPORAIRE

Je sollicite un logement meublé temporaire, de transition, pour une durée d'un an, dans les départements suivants : 75, 78, 91, 92, 95

Contact : logement@ac-versailles.fr

BÉNÉFICIER DES PRESTATIONS SOCIALES

Voir les conditions [ici](#).

- ASIA-CIV
- Aide en faveur des primo-arrivants
- Aide à l'installation des personnels en région IDF
- Aide à la caution
- Allocation aux fonctionnaires séparés
- Aide aux frais d'hôtel

Contact : ce.actionsociale@ac-versailles.fr

CONTACTER LES ASSISTANTES SOCIALES EN CAS DE BESOIN

(Selon votre département d'affectation)

78 : ce.ia78.asp@ac-versailles.fr
91 : ce.ia91.asp@ac-versailles.fr
92 : ce.ia92.asp@ac-versailles.fr
95 : ce.ia95.asp@ac-versailles.fr

VÉRIFIER MON ÉLIGIBILITÉ

Je vérifie mon éligibilité [ici](#).

Si, je ne suis pas éligible au logement social, je peux bénéficier d'un logement intermédiaire.

D'autres solutions de logement [ici](#).